



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022014
Contrat de prestation ONET**

Séance du 1^{er} avril 2022

Le 1^{er} Avril 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. BONIN Gérard, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, M. GILLES Xavier, Mme PELLETIER Émeline, Mme DEGIRAL Laurence.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : M. MAIRE Pierre, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : M. DESBOUIS Serge.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 28 Mars 2022.

Date d'affichage de la convocation : 28 Mars 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a actuellement un contrat concernant l'entretien de ses locaux avec Madame REBOLLO Véronique, auto entrepreneuse. Cette dernière arrêtant bientôt son activité, la Mairie a fait réaliser un devis à l'entreprise ONET afin de savoir à combien cela pourrait revenir de souscrire une prestation incluant le ménage des locaux et la fourniture des consommables. Le dernier devis reçu s'élève à 10 252.80 euros TTC sans consommables et 11 820 euros TTC avec consommables, pour une année. Pour rappel, la prestation annuelle actuelle coûte à la Mairie plus de 10 300 euros TTC par an, sans fourniture des consommables et en prenant en compte le fait que Madame REBOLLO n'intervient pas sur les mois de juillet et août. Monsieur le Maire propose au Conseil, dans un souci de simplification et d'économie, de retenir la prestation d'ONET fournitures comprises à compter du 1er Septembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ONET, pour une mise en place du contrat au 1er Septembre 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220401-2022014-DE
En date du 05/04/2022
Publication réglementaire effectuée le 05/04/2022